



**Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux de CHAMPAGNE ARDENNE**

Reims le 15 septembre 2008



**Entrée en application du règlement (CE) n°396/2005 du Parlement européen
et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux
résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires
et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale
et modifiant la Directive 91/414/CEE du Conseil**

**C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E**

Textes officiels de référence :

- **Règlement 396/2005/CE** du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale.

Le règlement (CE) n°396/2005 est entré en pleine application le 1^{er} septembre 2008.

Le premier établissement de ses annexes II, III et IV a été publié dans le règlement (CE) n°149/2008 de la Commission du 29 janvier 2008. Ces annexes sont amendées par le règlement (CE) n° 839/2008 de la Commission du 31 juillet 2008 publié au JOCE du 30 août 2008 et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

La Commission a développé une base de données relative aux LMR applicables aux produits listés en annexe I du règlement (CE) n°396/2005. Cette base de données sera régulièrement mise à jour par la Commission au fur et à mesure des règlements qui seront adoptés modifiant, établissant ou supprimant des LMR. Cette base est consultable sur le site internet de la Commission – Direction Générale Santé et protection du Consommateur à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/food/plant/protection/pesticides/database_pesticide_en.htm

Concernant les LMR relevant du champ d'application du règlement (CE) n°396/2005 et pour toutes les denrées produites après le 1^{er} septembre 2008, les valeurs des LMR figurant sur la base E-Phy sont à remplacer par celles figurant dans cette base de données. En revanche, pour toutes les denrées produites avant le 1^{er} septembre 2008, les valeurs de LMR figurant dans la base de données E-Phy continuent de s'appliquer.